

Approvisionnement responsable

Les produits et services achetés annuellement par Bell sont soit utilisés à l'interne dans le cadre de nos opérations ou soit pour permettre la livraison d'équipements et de services à nos clients. Nos achats sont principalement concentrés dans les domaines suivants : infrastructure réseau sur fil et sans fil, technologies de l'information, appareils sans fil et produits résidentiels destinés aux consommateurs, produits et services de télécommunications d'affaires, contenu média et services aux télécommunicateurs.

Les fournisseurs qui font affaire avec Bell sont tenus de respecter des normes très rigoureuses puisque tout achat de biens et de services peut avoir des répercussions sociales et environnementales qui peuvent affecter l'image de Bell et notre capacité à fournir des services de qualité, dans l'éventualité où ces risques ne sont pas sérieusement pris en compte. Nous recherchons des produits et des services de qualité à travers des relations contractuelles équitables et éthiques, avec des fournisseurs qui agissent de façon responsable, qui témoignent d'un engagement ferme envers le développement durable, et qui font preuve d'intégrité sur le marché.

Sélection des fournisseurs et leur responsabilité

GRI 205-1, 308-1, 412-3, 414-1

Bell Canada (toutes les filiales)

Les politiques d'Approvisionnement et d'Environnement de Bell exigent que nous traitions avec des fournisseurs responsables ayant des valeurs sociales et environnementales. Notre standard corporatif pour fournisseurs comprend la nécessité pour eux d'adopter le Code de conduite des fournisseurs de Bell et les clauses environnementales applicables.

Nous évaluons le risque associé à la responsabilité d'entreprise et à l'environnement dans nos contrats. Le but est de déterminer le niveau de risque des fournisseurs et d'atténuer les risques inhérents en mettant en place des mesures avant la signature du contrat. Au cours du processus de sélection des fournisseurs, nous demandons à des fournisseurs spécifiques (répondant à l'un de nos critères de risque) de remplir un questionnaire d'auto-évaluation sur la responsabilité d'entreprise, qui contient des questions approfondies sur leurs pratiques en matière d'environnement, de santé & sécurité, d'éthique et de droit de la personne au travail.

Pour les fournisseurs à risques environnementaux moyens et élevés (le secteur, le lieu et le type de travail effectué sont considérés pour classer le niveau de risque inhérent), les fournisseurs ciblés doivent se soumettre à une évaluation des risques environnementaux via un questionnaire en ligne pour évaluer les risques environnementaux inhérents et les mesures à prendre qui pourraient augmenter ou diminuer le risque. Cet audit comprend de nombreux facteurs, y compris l'évaluation du site, les risques et les responsabilités, le processus, les approbations, les assurances et les garanties, et tout système de gestion environnementale en place.

Si un fournisseur à haut risque est également classé comme un fournisseur clé et ne démontre pas que des mesures d'atténuation appropriées sont en place, un audit sur site peut être effectué.

Nos principaux fournisseurs ne sont pas formés individuellement sur les normes environnementales de Bell, cependant les procédures et directives internes sont partagées au besoin.

Code de conduite des fournisseurs

Tous les nouveaux contrats de Bell obligent les fournisseurs à se conformer au **Code de conduite des fournisseurs** de Bell qui établit clairement que le fournisseur doit prendre des mesures raisonnables pour respecter les exigences du code dans ses propres activités et sa propre chaîne d'approvisionnement.

Le Code de conduite des fournisseurs de Bell a été mis à jour en 2020 pour refléter les meilleures et plus récentes pratiques. Il décrit les normes pour garantir que les conditions de travail dans notre chaîne d'approvisionnement sont sûres, que les travailleurs sont traités avec respect et dignité, et que les processus de conception et de fabrication sont respectueux de l'environnement et éthiquement responsable. Bell a à cœur de s'approvisionner de manière responsable et considère que toutes activités liées à sa chaîne d'approvisionnement qui alimentent les conflits et entraînent des violations des droits de l'homme sont inacceptables.

Dans la section sur le travail et les droits de l'homme de notre Code de conduite des fournisseurs, certains domaines problématiques ont été améliorés pour refléter les dernières conventions internationales, notamment l'emploi librement choisi, les jeunes travailleurs, les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux, le traitement humain et la non-discrimination et la liberté d'association et de négociation collective.

La Source (filiale)

L'une de nos filiales, La Source, fabrique des produits de marque privée par l'intermédiaire de fournisseurs principalement situés en Asie. Ce processus de risque à haute responsabilité doit faire l'objet d'audits sociaux rigoureux sur site par un tiers. Les audits sociaux réalisés chaque année par Bureau Veritas analysent la conformité à toutes les lois, règles et réglementations applicables, y compris celles relatives aux licences, au travail, aux salaires, à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement.

L'engagement de La Source est de s'approvisionner en biens et services uniquement auprès de fournisseurs qui respectent les normes et pratiques internationalement reconnues en matière de relations avec leurs travailleurs et leur environnement de travail. Bien que les fournisseurs de La Source soient de nombreux pays, nationalités et cultures différentes, La Source s'attend à ce que tous ces fournisseurs démontrent leur conformité avec le Programme de certification d'usine TSO et mettent en place un système de contrôle efficace pour s'assurer que le fournisseur mène ses activités de manière socialement responsable.

Toute usine qui produit la marque privée The Source doit être auditée et certifiée (Responsabilité sociale). Ceci est destiné à garantir que les usines ont mis en place des systèmes de qualité solides et sont en conformité légale et sociale avec la loi applicable. La portée des audits de responsabilité sociale (RS) comprend des évaluations contre le travail des enfants, le travail forcé ou sous contrat, les heures de travail, les salaires et avantages, la non-discrimination et l'environnement de travail tels que publiés dans le Code de conduite des fournisseurs TSO.

Toute violation évidente dans tout audit d'usine RS sera considérée comme une violation critique et entraînera la fermeture immédiate de l'usine par La Source.

Diversité des fournisseurs

Le soutien de Bell à la diversité et à l'inclusion s'étend à nos relations avec les fournisseurs. Le programme de diversité des fournisseurs de Bell vise à offrir un accès égal aux opportunités d'approvisionnement pour des fournisseurs diversifiés et compétents, ce qui nous permet de mieux refléter la diversité des clients et des communautés que nous

servons. L'augmentation de la visibilité de divers fournisseurs dans l'ensemble de l'entreprise nous permet d'accéder à des concepts plus novateurs, ce qui crée de meilleurs produits et services pour nos clients. Notre programme encourage l'inclusion active des entreprises détenues et gérées majoritairement par des peuples autochtones, des minorités visibles, des femmes, des LGBT, des vétérans et des personnes handicapées.

En 2020, Bell a :

- commandité et participé à 8 événements et tables rondes de l'industrie de la diversité des fournisseurs
- rencontré de nombreux nouveaux fournisseurs certifiés et les a promus auprès des acheteurs internes
- est devenu membre corporatif du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA)
- investi dans des outils pour découvrir plus de fournisseurs diversifiés certifiés Bell
- contribué à une augmentation de 93% par rapport à l'an dernier du nombre de fournisseurs Bell diversifiés actifs, soit près de 4 fois plus de dépenses

L'équipe d'approvisionnement de BCE a continué d'investir et de développer notre réseau diversifié de fournisseurs, grâce à l'adhésion corporative à cinq organisations canadiennes de certification de la diversité des fournisseurs.



En 2021, Bell continuera de préconiser et de se concentrer sur l'augmentation des dépenses annuelles avec des fournisseurs diversifiés de 3 à 5 % et l'augmentation du nombre de fournisseurs diversifiés certifiés actifs de 5 à 10 %.

Pour plus d'informations sur le programme de diversité des fournisseurs de Bell, visitez notre page Web : <https://bce.ca/fournisseurs>

Contrôle préalable des produits

GRI 308-1

Au-delà de l'approche des fournisseurs à l'égard des pratiques d'affaires responsables et de la gestion du risque, nous nous attardons aussi à des produits particuliers par l'intermédiaire de notre programme de critères de développement durable, dont nous étendons constamment le champ d'application.

Depuis 2011, nous adhérons à un ensemble de critères de développement durable applicables aux produits destinés aux consommateurs (téléphones mobiles et accessoires, batteries, chargeurs, cartes SIM, mobilier urbain, routeurs et récepteurs de télévision), ainsi que d'autres produits utilisés à l'interne (ordinateur portable, papier, produits de nettoyage). Suite à notre interdiction interne du plastique à usage unique, 4 catégories de produits ont été ajoutées à la liste, limitant ainsi leur achat. Ces articles comprennent : les sacs en plastique, les articles promotionnels, les bouteilles en plastique et les articles de cafétéria.


Les critères relatifs aux emballages durables sont requis pour tous les contrats d'achat de biens matériels que nous revendons aux clients ou que nous utilisons à l'interne. Ces critères touchent l'utilisation de substances toxiques et de minerais de conflit, la recyclabilité des matières, l'identification des plastiques, l'efficacité énergétique et l'impact sur notre empreinte carbone.

Par ailleurs, Bell participe à un programme volontaire d'efficacité énergétique des décodeurs, appelé Accord volontaire canadien d'efficacité énergétique (CEEVA), qui repose sur les normes Energy Star.

Minerais de conflit

GRI 412-3

De nombreux appareils électroniques contiennent de petites quantités de métaux – comme le tantale, l'étain, le tungstène et l'or – qui sont dérivés de minerais désignés en vertu des lois des États-Unis comme des « minerais de conflit » parce qu'ils sont souvent extraits dans des conditions de violation des droits. Bell partage les préoccupations de nombreuses entreprises du secteur des produits électroniques et des télécommunications selon lesquelles l'utilisation de minerais de conflit peut financer ou soutenir, directement ou indirectement, des groupes armés en République démocratique du Congo (RDC) ou dans des pays voisins.



Nous jugeons inacceptables l'exploitation et le commerce de minerais qui alimentent des conflits armés et qui entraînent des violations des droits de l'homme. Notre politique et notre pratique consistent à tout mettre en œuvre pour nous assurer que nos fournisseurs s'approvisionnent de manière responsable en minerais de conflit.

En 2011, nous avons demandé à nos principaux fournisseurs d'équipements électroniques de mettre en œuvre des processus et des mécanismes de contrôle, afin d'éviter d'utiliser dans les produits qu'ils fournissent à Bell des minerais qui pourraient contribuer directement ou indirectement au financement ou à l'avancement de groupes armés en RDC ou dans des pays voisins.

La question des minerais de conflit est considérée comme un risque pour les droits humains. Grâce à des formations spécifiques sur les minerais de conflit, les responsables des achats ont été formés pour identifier quand cela pose un risque pour l'entreprise et quoi faire pour atténuer ce risque (clause sur les minerais de conflit).

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.

